MAIRIE DE MESQUER

Place de l'Hôtel - BP 43014
44420- MESQUER

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MESQUER SE RÉUNIRA
LE LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026.
2- Parc Naturel Régional de Brière (PNR) : avis sur la modification des statuts.
3- Avenant à la convention d'éco-pâturage entre la commune de Mesquer et Madame Léa BOUVAIS.
4- Délibération autorisant le recours à l'apprentissage.
5- Fonds de concours de CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo : modification de la délibération du 15 décembre 2025.
6- Subvention exceptionnelle au cinéma de La Turballe.
7- Décision modificative au budget annexe Parc Locatif.
8- Redevance d'occupation du domaine public.
9- Coût d'un élève pour facturation des enfants scolarisés hors commune.
10- Régularisation de la participation communale au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) pour les exercices 2023 à 2025.
11- CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo – désignation de référents au sein de diverses commissions.
12- CapAtlantique La Baule – Guérande agglo – désignation d'un suppléant au sein de la Commission d'Évaluation des Charges transférées (CLECT).
13- CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo – rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.
14- CapAtlantique La Baule – Guérande agglo – rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public des équipements aquatiques
15- CapAtlantique La Baule – Guérande agglo – rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
16- CapAtlantique La Baule – Guérande agglo – rapport d'activités et de développement durable 2025.
17- CapAtlantique La Baule – Guérande agglo – avis sur le projet de pacte de gouvernance.
18- Convention relative à la mise en œuvre de quais accessibles entre la commune de Mesquer et CapAtlantique La Baule – Guérande agglo.
19- Quart d'heure citoyen.
20- Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire – article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
21- Questions diverses

Mesquer, le 2 novembre 2026

Le Maire

Éric ROULIER

MAIRIE DE MESQUER
44420